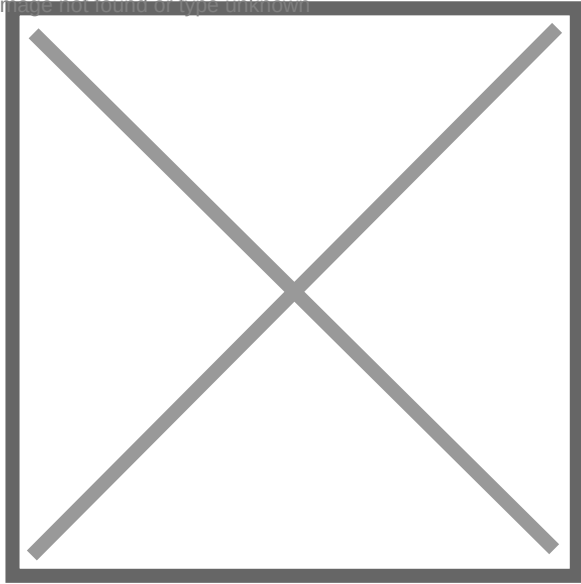


Image not found or type unknown



Enfants placer en famille d'accueil

Par **La fille**, le **15/11/2020 à 12:23**

Bonjour voilas la situation je suis avec mon conjoint qui as un enfant de 11mois ont n'as retirer l'enfant a son ex compagne pour maltraitance l'enfant et place mon conjoint le voit 1 fois par mois 1h

Une enquête d'investigation a été ordonné

La maman as donner une fausse adresse elle ne vit plus dans l'appart

Que risque telle

Car nous essayons avec mon conjoint de récupérer l'enfant merci de vos réponses

Par **jodelariege**, le **15/11/2020 à 17:10**

bonjour

on ne peut dire ce que risque la maman

l'enquete d'investigation est en cours et donnera au juge des informations sur la situation de chacun ,chacune....

Par **Visiteur**, le **17/11/2020 à 11:57**

Bonjour

Vous dites conjoint, vous êtes donc mariés ?

Si vous avez formulé le souhait de recueillir cet enfant et que votre couple présente les garanties requise pour l'héberger, le nourrir et l'éduquer correctement, il n'y a pas de raison que la justice s'y oppose.

Par **Zénas Nomikos**, le **17/11/2020** à **16:09**

Bonjour,

la question que je me pose est de savoir qui, des trois personnes, est détenteur de l'autorité parentale.

Par **Eriani2009**, le **20/04/2021** à **07:33**

La maman ne risque pas grand chose pour ce fait là à priori. Si vous voulez récupérer l'enfant, concentrez-vous sur lui, son bien et ses besoins, plutôt que sur sa mère...

Il faudra d'abord faire comprendre les éléments qui ont empêché ce père de protéger son enfant sur le coup et conduit au placement du bébé puis prouver que les conditions de soin et de sécurité sont réunies au sein de votre couple. Enfin l'enquête devra répondre à la question de l'intérêt supérieur de l'enfant. Le juge prendra ses décisions en fonction de cet objectif. Courage à vous.